

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

JEUDI 25 OCTOBRE 2012

Étaient présents : Mrs JM. SCHIBER – G. PFLIEGER – R. BANDELIER – P. BAUDOIN – L. TERREAUX – D. BOYON – Y. ALTMAYER – J. GODEY – M. DEBRAY – C. OUDET – Mme A. AUSSARESSES – Mlles S. CONTET – L. PORTA

Absents excusés : Mr C. CLEMENCELLE (pouvoir à Mr G. PFLIEGER) – Mr L. LOCATELLI

Secrétaire de séance : Mlle Laurence PORTA

Le Maire ouvre la séance à 20 h 00

I Communication

- ✓ Suite au renouvellement du mobilier de la classe des cours moyens, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de vendre 8 anciennes tables au prix de vente de 10 € l'unité aux habitants de FROTEY-lès-VESOUL
- ✓ Le Maire rend compte également des principales affaires en cours, s'agissant du renouvellement du photocopieur pour les écoles, et de l'avancement du dossier de la micro-crèche. Il fait état des travaux de voirie réalisés au cours de l'été et apporte des précisions sur l'inventaire du matériel des établissements scolaires et communaux désormais répertorié et photographié.

II Remplacement des branchements en plomb

Le Maire présente le projet de remplacement des branchements plomb dressé par l'agence départementale d'ingénierie aux collectivités (Ingénierie 70).

Le nombre de branchements à remplacer est de 19 pour une dépense de 52 233.50 € H.T., T.V.A. 19.6 % 8 817.06 € soit 61 050.06 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte le projet dressé par Ingénierie 70 estimé à 52 233.50 € H.T.,
- Sollicite les subventions correspondantes au titre des branchements plomb gérées par l'Agence de l'Eau et l'Etat (DETR).

Vote à l'unanimité.

III Restauration périscolaire : tarification

Depuis de nombreuses années, le Conseil Général de Haute-Saône accorde des aides financières aux services de restauration périscolaire.

Ce dernier décide, à compter du **1^{er} janvier 2013**, de poursuivre son soutien auprès de ces services sous réserve que les structures organisatrices remplissent les conditions suivantes :

- mise en place de tarifs modulés selon les ressources des familles avec au minimum 3 tranches de QF (quotient familial)
- écart minimal de 15 % entre le tarif le plus bas et le plus haut.

Afin de respecter les nouvelles dispositions d'intervention du Conseil Général, il y a lieu de prévoir la tarification suivante :

QUOTIENTS FAMILIAUX	QF < 680	680 < QF < 1100	QF > 1100
ACCUEIL du MIDI avec Repas (11 h 30 à 13 h 20)	5.00 €	5.35 €	5.75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de valider les tarifs précédemment cités,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le conseil général de Haute-Saône et d'informer les familles de ces nouvelles dispositions.

Vote à l'unanimité.

IV Encaissement de chèque

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à recevoir et à transmettre au comptable du Trésor pour encaissement :

- Un chèque d'un montant de 100,00 € émis par Toutoccas' concernant une vente de tables d'écoliers

Vote à l'unanimité.

La séance est levée à 21 h 45.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 5 novembre 2012.

Le Maire,

Jean-Marie SCHIBER.

